

Lundi 8 juin – matin
RNN du Grand Lemps [38]

Nous sommes accueillis sur place par le conservateur du site, Grégory MAILLET, qui nous présente la Réserve.

Historique

La Réserve Naturelle Nationale (53 ha) a été créée par décret interministériel en 1993. Elle reprend pour l'essentiel les limites d'un périmètre de protection de captage d'eau potable et fait partie des 15 RNN disposant en périphérie d'un périmètre de protection (55 ha), mis en place par arrêté préfectoral. L'ensemble étant géré par le Conservatoire AVENIR sous l'appellation "Tourbière du Grand Lemps". Ce dispositif est moins contraignant que le classement en RNN, reste approprié pour des enjeux écologiques de moindre importance, et permet d'englober des propriétaires opposés à un classement en Réserve *stricto sensu*. Elle est également incluse dans le site Natura 2000 de la « Tourbière du Grand Lemps » (805 ha, correspondant au bassin versant topographique recalé sur le cadastre ; ce bassin versant est partagé entre 5 communes).

Milieux

Les versants sont une mosaïque de bois, prairies et cultures (dont du maïs).

Gestion

AVENIR est gestionnaire pour le compte de l'Etat depuis le départ (1995), pour des périodes de 5 ans renouvelables. Il gère aussi le périmètre de protection. Il n'y avait jusque là que 0,8 poste sur le site, mais une embauche à temps partiel fin 2009 (technicien - animateur) a permis d'atteindre 1,8 ETP .

L'enjeu majeur identifié est lié à la qualité de l'eau, dans un contexte agricole pouvant s'avérer problématique.

D'autres difficultés compliquent la tâche du gestionnaire :

- le principal propriétaire foncier est une société civile immobilière comprenant 19 actionnaires, qui s'est opposée à la création de la RNN (elle a été déboutée en Conseil d'Etat). Et même avec une zone de préemption du Conseil général, le système de SCI verrouille les possibilités d'acquisition foncière. La situation engendre une inertie, qui se compte parfois en années, dans la mise en œuvre des opérations de gestion.
- l'augmentation de la fréquentation du site induit des conflits d'intérêts (y compris fréquentation sauvage en zone Réserve pour l'observation de plantes spectaculaires comme la Sarracénie pourpre) ;
- les négociations initiales autorisaient la chasse (sans chiens), alors même qu'elle a ensuite été interdite autour ; ce manque de cohérence pose quelques soucis ;
- le partenariat avec un des communes a été rendu difficile suite à la verbalisation et sa condamnation pour avoir créé 300 m de piste dans la tourbière ;
- certains propriétaires sont opposés à l'accueil du public ;

- des parcelles appartiennent à la commune voisine de Chabons, qui ne se retrouve pas dans la dénomination du site (Le Grand Lemps étant aussi le nom de la commune).

Le plan de gestion (1997) et le plan d'interprétation (1999) ont été validés en même temps par le CNPN.

La dénomination « Tourbière du Lac » a été testée, mais sans succès (car inappropriée sûrement d'être non localisée géographiquement) ; elle a donc été abandonnée.

La ligne EDF traversant le site doit être détournée.

5 ha de saulaie ont été rouverts en anticipant sur le classement en Natura 2000

Après 2 broyages et quelques fauches de restauration (pas besoin de dessoucher), la fauche du secteur correspond à un entretien annuel. Le foin est mis en balles et son export est donc aisé.

Les recherches historiques montrent que des secteurs étaient fauchés, voire brûlés. Ainsi 10 bêtes (gardées) pâturaient le Grand-Lemps, y compris la tourbière à sphaignes. On y trouvait alors *Splachnum ampullaceum* (bryophyte inféodée aux bouses en milieu acide)... Le pâturage se faisait aussi après la fauche.

Pour répondre à une demande sociale, un test de gestion par le feu a également été programmé sur 1 ha, qui sera comparé aux 4 ha broyés.

Un agriculteur était prêt à mettre ses bêtes (Montbéliardes) au marais, mais il a pris sa retraite.

De la sanguisorbe a recolonisé le secteur ; ce retour inattendu rend plausible la donnée de 1986 concernant l'azuré de la sanguisorbe (*Maculinea telejus*). Une fauche manuelle était effectuée dans cette zone jusque dans les années 1960.

La procédure de contrats Natura 2000 a été bloquée car la SCI (propriétaire) n'étant pas enregistrée au registre du commerce, elle ne peut de ce fait plus signer les documents !

Ouverture au public

Toute la partie en Réserve étant inaccessible au public (foncier privé, fragilité des milieux), un sentier a été aménagé en périphérie (périmètre de protection) afin de permettre la découverte du site (foncier sous maîtrise publique). Le choix a ainsi été fait de canaliser les flux de visiteurs et de concentrer les « nuisances » sur le sentier de 450 mètres, qui forme une boucle jalonnée de panonceaux.

L'objectif du plan d'interprétation est donc bien de résorber les soucis de sur fréquentation qui existaient auparavant.

Un belvédère situé le long de la route départementale permet d'avoir une vue d'ensemble du site ; un aménagement en bois avec table de lecture de paysage apportera un message pédagogique.

Les 3 points d'accueil (Jardin de tourbières + belvédère + parking) correspondent à 3 anciens points noirs (remblais, dépôts d'ordures...) résorbés et réaffectés.

Le point de départ du sentier proprement dit est situé au niveau de l'aire d'accueil, un secteur avec peu d'enjeux biologiques (milieux en cours de fermeture).

Le sol de l'aire d'accueil était auparavant constitué de calcaire compacté. Il nécessitait cependant beaucoup d'entretien (sans produits chimiques !) car il y a une forte demande sociale de « propreté ». Or le financement de ces opérations d'entretien s'est avéré problématique.

Un sol compacté naturel (pour éviter les lixiviats) a donc été installé en remplacement, et est en cours de test. Il est composé d'un mélange de sable et de graviers compactés auquel est ajoutée une résine hydrosoluble. Il était censé se comporter comme le béton, mais il est apparu qu'il ne supporte pas le gel ; ainsi les premiers centimètres deviennent-ils mous lors du dégel...

Des madriers en chêne délimitent le parking ; quant aux places, elles sont matérialisées par des pieux enfoncés dans le sol (le haut étant au niveau du terrain), afin d'éviter un marquage au sol potentiellement source de pollution.

Ce travail a été réalisé en partenariat avec le CAUE de l'Isère avec pour objectif de « faire propre » tout en limitant les interventions d'entretien. L'aire d'accueil ne doit pas paraître « sauvage » aux yeux du public.

La partie proche de l'entrée est tondue toutes les 2 semaines, le reste est soumis à une fauche annuelle. La renouée du Japon, présente au niveau des remblais, est traitée à l'aide d'un brûleur de maraîcher qui semble fournir de bons résultats.

Le sentier forme une boucle, mais la sortie est dissimulée (terrain, végétation), il n'y a donc pas de risque de voir le sentier emprunté à contre-sens. Le jardin est ouvert toute l'année, sauf en cas de travaux ou de météo défavorable.

La parcelle de l'aire d'accueil et du sentier pédagogique a été rachetée par le Conseil général pour pouvoir financer l'entretien *via* la taxe ENS. Les premières dégradations ont été constatées récemment (barrières cassées...).

Les panneaux suivent la charte graphique de RNF. A noter : il est apparu que les pictogrammes liés aux interdictions sont réclamés par les personnes qui ne sont pas concernées (ainsi les piétons réclameront de voir figurer l'interdiction aux cycles). Le nombre de pictogrammes côté accueil a été volontairement limité.

le conservateur juge que le panneau d'introduction à l'entrée est encore trop chargé en texte (90% des gens le lisent au retour seulement).

La taille du mobilier est adaptée aux enfants et aux personnes en fauteuil roulant.

Le système choisi pour le sentier est celui de panneaux accompagnés par un livret. Ce dernier est téléchargeable sur le site d'AVENIR ; il est disponible gratuitement dans les mairies de Châbons et Le Grand-Lemps et auprès d'AVENIR

>> *Nicolas Gorius (CREN Rhône-Alpes / antenne Ain) rapporte qu'il a pour sa part préféré revenir à un système de panneaux après que seulement 10% des livrets imprimés aient été distribués en 7-8 ans. Ici il n'y a pas de souci de ce genre, le livret (gratuit) marche très bien et devra être réédité. Le site*

Internet est également très visité (c'est aussi le seul endroit où est actuellement disponible l'inventaire départemental des zones humides de l'Isère). De nombreuses demandes sont aussi effectuées directement auprès du garde, qui a un bureau sur place. L'accueil est gratuit et indépendant de contraintes horaires. Le public visé est plutôt un public local qui ne connaissait pas la Réserve.

On s'aperçoit aujourd'hui que l'image du site a évolué. Au départ, la tourbière était jugée sans intérêt, et utilisée comme dépôt par les cantonniers. Après l'inauguration, elle a seulement suscité quelques remarques « froides » liées aux personnes qui venaient se plaindre. Depuis, les personnes qui s'adressent à la mairie les félicitent, et cela se ressent dans le comportement de la Communauté de communes qui a décidé de subventionner la Réserve.

Le changement de conseil municipal sur le Grand Lemps a aussi permis une appropriation, et désormais la Réserve est la première concernée par les vœux de l'équipe municipale.

Les habitants sont fiers d'avoir un site équipé avec un mobilier de qualité.

Le Conseil Général finance quant à lui les transports vers le réseau de sites protégés du département, dont ce site. Il a en effet inclus des sites protégés dans son réseau d'ENS en tant que « sites associés ». Par convention, il verse également une subvention annuelle correspondant à 20% du budget de la Réserve. L'avantage de ce financement est qu'il est fixe et n'est pas remis sur la sellette chaque année.

La tourbière est le seul site protégé de la communauté de communes de Bièvre-Est.

Des animations sont aussi réalisées sur le site par la FRAPNA ou l'association Lo Parvi qui utilisent les structures pédagogiques en place.

L'éco-compteur a dénombré 6000 passages dès la 1ère année, ce qui est très important pour un site de ce type.

Un tunnel de verdure (saule stressés) matérialise l'entrée et une entrée symbolique dans la tourbière.

Des tirefonds souples ont été utilisés pour ancrer les fiches signalétiques dans le platelage. Les vis torx en acier trempé initialement utilisées se sont cassées (les visiteurs sollicitent le matériel, par exemple en prenant appui dessus). L'implantation a été la plus horizontale possible afin de limiter l'impact visuel ; revers de la médaille, les enfants sont tentés d'utiliser les panonceaux comme des trampolines !

Chaque panonceau reprend les titres et sous-titres du livret.

Aucune visserie n'est apparente, sauf aux jonctions pour caler les lames. Les éléments ont été pré-montés, puis fixés par en dessous. Si les vis apparaissent sur la face supérieure, elles ont tendance à ressortir ; elles jouent aussi le rôle de mèches facilitant l'infiltration de l'eau dans le bois. Toute la visserie est en inox, le platelage en chêne brut, les garde-corps en châtaigner (local) ; tout a été réalisé artisanalement, à la plane, et aucun élément n'est traité.

Des surlargeurs ont été ménagées à intervalle régulier pour permettre les dépassements, notamment avec des personnes en fauteuil roulant.

Une partie du caillebotis est flottante pour permettre au public de connaître les sensations du déplacement sur tremblants. Dans une pièce d'eau créée de toute pièce, des flotteurs encadrent des casiers remplis de tourbe. Le choix a été fait de laisser la végétation naturelle recoloniser ce milieu ; seul un filet a été ajouté en surface pour garder la tourbe dans les casiers lors des immersions (passage de visiteurs).

Le puits de Baraban permet d'aborder l'hydrologie du site à travers une légende locale. De longue date, les locaux avaient en effet remarqué que l'eau ne gelait jamais ici. Ils attribuaient cela au pouvoir miraculeux d'une chapelle engloutie dans le trou d'eau, qui lui interdit de geler (voir livret). Les études hydrogéologiques ont montré que 95% de l'eau alimentant ce secteur est issue d'infiltrations, tandis que les eaux de ruissellement alimentent la Bourbre. Le puits est une des résurgences d'eaux souterraines qui alimentent la tourbière.

L'avant-projet sommaire de jardin des tourbières a été soumis à une équipe d'architectes, sans qu'il y ait eu de changement majeur suite à leur intervention (validation du plan d'interprétation, idée du radeau). Une déception par rapport aux attentes placées dans la démarche (avec notamment le fait de « se lâcher ») et au coût induit (20 000 euros).

L'étude de portance des sols pour l'installation du sentier ayant été réalisée, par un bureau d'étude ne connaissant pas la structure d'une tourbière, avec une tige standard (pénétrromètre). Le résultat a abouti à la conclusion qu'on était en présence d'eau libre et qu'il convenait d'utiliser une barque ou de remblayer... A la demande du gestionnaire, le test a été refait avec des moyens adaptés (type pressiomètre à plaque) et a abouti à une portance du sol de 1 tonne/m² qui permet bien la pose du cheminement sur traverses...

Le marquage d'informations sur le platelage a été effectué par défonçage puis ajout de lettres encollées. La couleur jaune a été retenue car elle est visible en toute saison, malgré les variations de teinte du bois.

Sur un secteur, la notion d'évolution des milieux est abordée. Une placette de bas-marais alcalin est maintenue par fauche mensuelle ; à la suite se retrouvent différents faciès correspondant ici à des degrés d'intervention décroissant et allant jusqu'à la roselière. Les 10 premiers centimètres au début de la roselière ont d'ailleurs été décapés manuellement pour favoriser la densification et marquer l'entrée dans un nouveau milieu.

Le caillebotis est par endroits escamotable pour laisser passer le tracteur dans les prairies tourbeuses.

Les bancs sont appréciés, le fait de s'arrêter 10 minutes et d'écouter les oiseaux contentant le public.

Les feuilles mortes sur le caillebotis sont un problème récurrent ; elles sont ici soufflées ou aspirées.

Un passage hebdomadaire est réalisé pour l'entretien ; le soufflage des feuilles prend environ 1 heure (il doit être réalisé en automne avant la pluie, qui colle les feuilles au platelage).

Le « fil d'Ariane » pour les fauteuils roulants (pièce de bois bordant le caillebotis et empêchant la chute) aurait gagné à être plus haut et en laissant un jour en-dessous pour souffler les feuilles hors du sentier.

Le trou dans le radeau de tourbe (50 cm d'épaisseur) permet aux visiteurs de visualiser l'eau sous leurs pieds ; il est prévu de l'équiper d'un toit pour éviter les reflets. Une pièce de bois est laissée au centre du puits pour permettre de sonder la profondeur.

La grosse étude palynologique réalisée sur le site offre un support pédagogique de premier choix.

Concernant la taille et l'élagage des arbres, un passage de 2,50 m est ménagé au-dessus du sentier.

Un éco-compteur à cellule a été installé, le système à plaques étant inefficace sur platelage ou sol compacté.

La visite se termine avec une tourbière acide artificielle, dont les tests d'implantation de la tourbière acide ont conditionné la création du Jardin des Tourbières. La seule tourbière alcaline pouvait en effet être frustrante pour le public qui a des attentes fortes par rapport à sa représentation de l'écosystème tourbière (sphaignes, plantes carnivores...).

Des casiers sont délimités par des planches verticales et un fond constitué d'un géotextile ; ils ont été remplis de tourbe acide issue d'étrépage sur site ou achetée dans le commerce. L'implantation s'est faite à partir d'observations de terrain : on trouve un secteur ombrotrophe sur le versant Ouest (*Sphagnum capillifolium* etc.) et des bouleaux à l'Est.

Des sphaignes ont été implantées aux angles des casiers (ombrage) et leur progression est plutôt bonne. Les espèces implantées n'ont pas été contrôlées, mais la section « *palustre* » domine car elle a visiblement mieux tenu le choc.

Des polytrics se sont aussi implantés, qui se portent bien et constituent le support préférentiel des droséras qui n'affectionnent pas particulièrement les groupes de la section « *palustre* ».

Des tests avaient été effectués sur le site de l'Herrétang (Chartreuse), mais les sangliers avaient retourné les placettes, et des marnages importants contrarient l'implantation des sphaignes (débordement d'eau calcaire). Ici on a une certaine stabilité, avec des battements inférieurs à 30 cm.

La sarracénie pourpre a été acclimatée il y a 35 ans par l'ancien Directeur du Parc de la Tête d'Or (Lyon) ; elle pose problème sur le site de la réserve (invasive) : on y trouve des stations de 3 mètres par 4 où elle semble avoir trouvé le cortège idéal. Les limaces mettent cependant en péril les plants du Jardin car elles trouent les urnes, commodément ombragées.

Le solidage n'est pas problématique actuellement, sa population stagne.

La présence de l'élan en tourbières est évoquée : un test est en cours en Forêt d'Orient. Ce grand mammifère, adapté aux zones humides, a de plus l'avantage de consommer d'importantes quantités de ligneux.

Un sentier de petite randonnée de 3 ou 4 kilomètres est prévu au Sud de la Réserve ; il ne sera en revanche pas accessible aux fauteuils roulants.

Rappelons qu'en 2011, sauf dérogation, l'ensemble des sites ouverts au public devront l'être pour tous les publics. Le risque de problèmes est lié à l'absence de décret d'application pour la loi Handicap, qui incite les associations d'handicapés à engager des actions en justice afin d'obtenir une jurisprudence. Mais sur le terrain ces considérations viennent en opposition à la volonté de limiter l'étendue de la signalétique et globalement l'impact de l'équipement...

Les arrêtés « sécheresse » pris en Isère ces dernières années ont empêché d'avoir recours au brûlage ; cette technique est cependant bien acceptée localement car elle n'a pas recours aux produits chimiques et reprend une tradition ancienne.

Le public-cible est la famille traditionnelle de 4 personnes ; il a été observé que les visiteurs faisaient souvent 2 fois le tour du site. De plus en plus de grands parents amènent leurs petits-enfants.

L'an passé, l'Etat ayant demandé de ne plus financer les animations dans des RNN il y a eu ici renvoi vers la FRAPNA mais pas de demandes. Visiblement la présence d'un guide « local » et labellisé « Réserve » est importante.

La capacité maximale souhaitée est basée sur la présence d'un seul groupe à la fois sur le sentier (l'un arrive quand le précédent sort).

Etang de la Balainière

Le Jardin présente les habitats naturels ; l'étang de Balainière, à proximité immédiate (quelques dizaines de mètres) est lui axé sur la faune. La clé du terrain (clôturé) est disponible à tous les groupes sur réservation. Il n'est pas inclus dans la Réserve, mais dans le périmètre de protection. De l'autre côté de la route, la différence est plus « visible » et les locaux acceptent mieux l'aménagement et l'incursion de l'homme sur la zone.

Un travail a été réalisé en collaboration avec AREA, et une fresque animalière de plus de 40 m de long a été réalisée dans le tunnel sous l'autoroute qui constitue ainsi une « porte d'entrée » sur le site.

Le nombre de demandes d'animations a augmenté ; elles étaient auparavant concentrées sur le passage des amphibiens, mais l'équipement de l'étang augmente le champ des possibilités.

Le Conservateur espère pouvoir le vidanger avant l'ouverture.

Il abrite pour le moment peu d'herbiers, car il servait auparavant de bassin de décantation à l'autoroute. A côté du ponton, qui la referme, une petite crique a été créée pour permettre les activités autour du thème « mare » (pêche à l'épuisette...). Un observatoire est présent en bordure de l'étang ; il a déjà été cambriolé (vol de la barque et de l'aquascope).

Le plan d'eau a une profondeur maximale de 2 mètres, mais le niveau ne peut être abaissé de plus de 70 cm (influence des marais alentour). Comment enlever les poissons (black-bass, poissons-chats), afin de favoriser insectes et batraciens ?

Un assec serait utile pour les éliminer, augmenter la largeur des ceintures d'hélophytes, et peut-être évacuer les boues.

Le site présente des potentialités pour la cistude (dernières observations en 2002-2003) ; mais l'agriculteur, qui avait installé un solarium, laissait l'accès libre pour la pêche et un des pêcheurs lui a un jour annoncé avoir introduit du black-bass et tiré les tortues à la carabine par ignorance de l'existence de tortues non exotiques !...